



J'ai trouvé un jeune rapace diurne: Faucon, Milan, Buse, Epervier, ...

A savoir :

Les jeunes rapaces diurnes restent au nid le temps de s'emplumer et en sortent avant de savoir complètement voler. Ils passent ensuite plusieurs jours autour du nid dans les branchages, ou au sol suivant les espèces. Ils sont encore avec les adultes qui les éduquent. Les jeunes rapaces n'ont pas le même plumage que les adultes, en fonction des espèces il peuvent mettre plusieurs années avant d'être semblable aux

+ DISTINCTION AVEC LE MARTINET :

MARTINET NOIR : Tient dans la main, pattes et bec noir

Le martinet est un oiseau avec une particularité unique : adulte, les ailes dépassent de la queue. Il passe sa vie en vol et ne se pose que très rarement (pour nicher et nourrir ses petits). Il est incapable de décoller du sol. Il a de très petites pattes atrophiées avec des griffes en forme de serres de rapace. Il est noir avec la gorge et le dessus du bec blanc.

Si vous avez trouvé un Martinet, référez-vous à la **fiche Martinet**.

Martinet volant



+ LES YEUX CLAIRS :



Epervier d'Europe: (sur photo: 3/4 semaines)

Habitat: forêts de conifères ou mixtes, campagne cultivée.

Sortie du Nid: **Mai/Juin**.

Rapace de petite taille. Pattes jaunes. Chez le juvénile: dessus brun foncé avec des liserés roussâtres. Dessous crème avec des tâches longitudinales. Chez l'oisillon: Iris gris noir, duvet blanc teinté de gris brunâtre. Bec gris bleu à pointe noire et base gris/jaunâtre. Adulte: plumage Mâle/femelle diffère.



Autour des palombes: (sur photo: âge environ 35 jours)

Habitat : lisières des forêts de conifères ou d'arbres à feuilles caduques traversées ou non par des ruisseaux ou des fossés, grands bois situés dans la campagne cultivée.

Nidification : Il niche dans un grand arbre. Sortie de nid: **Mai/Juillet**

Poussin (2 semaines): blanc, teinté de gris au dessus. Iris gris foncé, pattes jaunes. Bec noir, jaune/verdâtre aux commissures.

Juvénile: Dessus brun foncé, dessous fauve clair ou crème avec de grosses tâches brun foncé. Iris jaune, devenant rouge orangé. Rapace de taille moyenne.



Circaète Jean Le Blanc :

Se nourrit de serpents et lézards. Présent d'Avril à Octobre. Il migre en Afrique

Habitat: Pentes dénudées et rocheuses ou avec buissons épars (garrigue et maquis) et boisements clairsemés.

Sortie du nid: **Juin/Aout**

Rapace de grande taille, yeux jaune vif, brun sur le dessus, clair et strié sur le dessous. Pattes claires. Tête clair les premières années qui devient foncée.

LES YEUX FONCÉS :

Buse variable: (sur photo: âge, 3/4 semaines)

Habitat: bords des forêts et campagne cultivée.

Sorties du nid: **Mai/Juin.**

Pattes jaunes, plumage brun foncé, dessous rayé à la verticale, traits plus foncés étroits sur la queue. Yeux marron. Taille moyenne.



<— Faucon crécerelle : (sur photo: âge environ 3/4 semaines)

Habitat : Campagne cultivée avec bouquets d'arbres, bosquets, carrières, lisières des bois clairs, montagnes, villes et villages.

Sortie du nid: **Mai/juin**

Rapace de petite taille. Duvet gris clair, plumage marron fortement strié de noir, bec gris ardoisé à base jaune/verdâtre. Pattes jaunes. Tour des yeux brun foncé. Yeux marron

Bondrée apivore : —>

Se nourrit de guêpes, larves de guêpes, bourdons. Parfois oisillons et petits mammifères.

Présente d'Aout à Octobre (migre en Afrique tropicale)

Nidification : Petites plateformes de branchage et de feuilles dans un arbre (souvent un ancien nid de corvidés). Sortie du nid: **Mai/Juillet**

Rapace taille moyenne. Plumage brun foncé sauf dessus de la tête. Oisillon: Iris bleu devenant gris brun. Bec gris brun foncé à noir avec les angles jaune. Pattes jaunâtres devenant beiges.



Photo : LPO Alsace



Photo : LPO Alsace

Faucon hobereau :

Habitat : Bois clairs au milieu de prairies, landes, tourbières.

Nichent dans un nid de Corneille noire ou de Pigeon ramier sur un arbre.

Ponte : Fin-Mai/Juin. Sortie du nid : **Fin-Juin/ Juillet.**

Plumage: Poussin : duvet gris clair. Iris gris verdâtre, bec clair à la base. Pattes rose sale devenant verdâtres. Juvénile: dessus du corps (tête comprise) brun noir!; Plumes liserés de jaune crème. Dessous fauve avec de grosses tâches longitudinales. Pattes jaune clair.

LES YEUX FONCÉS (SUITE) :

Milan noir :

Habitat: Régions boisées riches en étangs. Forêts riveraines de grands fleuves.

Ils nichent dans un grand arbre à proximité de l'eau.

Ponte : Mi-Avril/Mai. Sortie du nid: **Juin/Mi-Juillet**.

Plumage: Premier duvet brun roussâtre, tête et cou blancs. Iris gris clair. Pattes blanc cassé. Juvéniles, Dessus et dessous brun. Plumes liserés clair. Couverture alaire roussâtre. Plumes de la tête et du cou moins clairs que l'adulte.



Photo : LPO Alsace



Photo : Guy George

Faucon pèlerin :

Habitat : Collines et côtes à falaises, montagnes, parfois en ville.

Sédentaire ou migrateur partiel. Sortie de nid: **Mars/Juin**

Oisillon 2ème duvet: Duvet blanc, iris brun foncé, bec rose pâle devenant gris/bleu, au niveau des narines blanc/bleuâtre. Pattes couleur chair devenant jaune verdâtre au bout d'une ou deux semaines.

Juvénile: Face supérieure brun/noir. Plumes liserées de roussâtre, croupion brun foncé, dessous fauve fortement tacheté longitudinalement. Moustaches brunes/noires, région auriculaire, menton et gorge blanc crème. Pattes verdâtres.

A 18 jours, les jeunes se tiennent à côté du nid. A 30 jours ils s'éloignent et se perchent sur des ressauts ou des pilons rocheux. Ils s'envolent à 36/40 jours. Il est donc normal de les retrouver oisillons à coté du nid.

GESTES A FAIRE :

En fonction de l'environnement :

Présence de prédateurs, sur une route, sur la place du village... si l'animal n'est pas blessé, vous pouvez lui porter secours en le plaçant dans un nid artificiel (voir dernière page) tout en lui permettant de se développer normalement avec les parents. Le fait de toucher l'oisillon n'entraînera aucun rejet des parents.

En fonction de l'état de l'animal :

Si vous apercevez une blessure apparente et/ou les deux ailes ne sont pas plaquées de manière symétrique contre le corps et/ou l'oisillon ne se tient pas sur ses pattes et/ou vous trouvez les cadavres des deux parents aux alentours et/ou si l'oisillon est encore « en duvet » : dans ce cas, l'oisillon est en détresse:

Suivez la marche à suivre sur la page suivante et



Conditionner l'animal :

Préparez le conditionnement de l'animal :

1. Préparez un carton mesurant environ 1,5 fois la taille de l'animal, avec des trous,
2. Déposez du papier journal propre au fond.

Capturez l'animal:

1. Munissez-vous de gants en cuir et d'un tissu,
2. Approchez-vous (dans l'idéal à plusieurs personnes) calmement de l'animal,
3. Recouvrez-le du tissu afin que la tête soit masquée,
4. Saisissez l'animal, toujours recouvert du tissu, à bout de bras, en serrant les ailes contre le corps,
5. Déposez-le dans le carton,
6. Retirez le tissu calmement et fermez le carton avec du scotch,
7. Posez une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude contre un des côtés du carton sauf en période estivale.

Conditionnez l'animal:

1. Ne lui donnez pas d'eau ou de nourriture tant que vous n'avez pas eu les conseils d'un centre spécialisé.
2. Gardez le carton dans une pièce tempérée et au calme en attendant les directives d'un centre spécialisé.
3. En cas de présence de mouches, couvrez le carton d'une moustiquaire ou d'un tissu très fin afin



GESTES A NE PAS FAIRE

- **Ne pas parler, exhiber ou caresser l'animal:** les animaux sauvages sont très stressés au contact de l'homme, ce qui peut aggraver leur état.
- **Ne pas nourrir:** en fonction de son état, l'oiseau n'aurait pas la force de digérer et pourrait en mourir. En interagissant avec sa nourriture, vous pouvez entraver son bon développement (voir ci-dessous).
- **Ne pas donner à boire à l'animal:** les oiseaux ont un trou relié à la trachée sur la langue. Le passage d'un liquide dans ce trou pourrait étouffer l'animal. Le dépôt d'une gamelle d'eau dans le carton peut entraîner des risques d'hypothermie.
- **Ne pas scotcher les ailes:** il est ensuite très difficile de retirer le scotch sans arracher des plumes.
- **Ne pas conditionner un oiseau sauvage dans une cage à barreaux:** l'animal peut se prendre les ailes entre les barreaux et aggraver son état. De plus, l'oiseau est moins stressé lorsqu'il est plongé dans le noir.
- **Ne pas laisser de tissu avec l'animal dans le carton:** le tissu peut être enroulé autour des pattes et de l'aile, ce qui peut aggraver l'état de l'oiseau.
- **Ne pas essayer d'élever un jeune rapace:** Vous le condamneriez à une vie en captivité à cause de l'imprégnation humaine, ou à la mort suite aux conséquences d'une mauvaise prise en charge (carences dues à une mauvaise alimentation, blessures suite à un mauvais conditionnement, fragilisation des os et du plumage, application de traitements non adaptés pour traiter une





Quelles sont les conséquences d'un non respect des consignes précédentes ?

- **Facteur conditionnement** : Plumage abîmé, plumes cassées, blessures (pouvant s'infecter), fractures, fugue. Structures inadaptées : L'oiseau ne se muscle pas, ne peut pas tenir la distance en vol, manque de souffle : Il ne pourra pas chasser ou s'enfuir.
- **Facteur stress** : Mort par crise cardiaque, Non-alimentation
- **Facteur alimentation** : (Nourriture inadaptée) : Carences, les plumes se casent, les os vrillent, système digestif abîmé, voir détruit. (Mauvaises quantités) : Mort par sous-alimentation ou suralimentation.
- **Facteur manipulation** : (Pour l'oiseau) : Fractures, stress, blessures. (Pour vous) : Blessures (bec, serres), maladies transmissibles, à l'homme (zoonoses) ou aux animaux de compagnie.
- **Facteur imprégnation** : (Pour l'oiseau) : Vit en solitaire, ne reconnaît plus son espèce. Problème de comportement (éducation, meurs etc). (Pour l'Homme) : Agressivité.



← Faucon crécerelle :

Une détention de 2 mois ayant entraîné des problèmes de plumage dus à des carences alimentaires et un conditionnement inadapté.

Geai des chênes : →

Une détention de plus d'un mois avec des problèmes au niveau du nourrissage à causé des carences qui ont entraînés des problèmes de croissance pour le plumage et les os.



← Aigle botté:

Temps de détention inconnu. Trouvé dans une boîte en bois inadapté. Blessures au niveau du front, griffes limés, plumage abîmé. Problème de nourrissage ayant entraîné des carences au niveau des os. Problème de comportement.



La faune sauvage et la loi

Il est interdit de confier un rapace sauvage à un fauconnier ou à un ornithologue sans autorisation.

Seuls les centres de sauvegarde autorisés à accueillir les rapaces peuvent les prendre en charge. Tous les rapaces sont protégés par la loi et **leur détention est interdite** sans autorisation spéciale.

N'hésitez pas à contacter le centre de sauvegarde ou l'ONCFS de votre département pour plus de renseignements.

Si vous êtes témoin d'une détention illégale, vous pouvez vous référer à la fiche « Détention illégale et acte de braconnage »



LA CREATION D'UN NID ARTIFICIEL

Pour mettre en sécurité un oisillon, vous pouvez le poser sur une branche en hauteur, dans un rayon de 50 mètres autour du lieu de découverte.

Vous pouvez également utiliser la technique du carton. Pour cela, munissez-vous :

- ▶ D'un carton **large** à bords hauts
- ▶ De papier journal ou sopalin
- ▶ D'une corde

1. Ouvrez le carton et placez du sopalin ou du journal au fond.
2. Accrochez la corde en forme d'anse de panier sur le dessus du carton.
3. Placez l'oisillon dans le carton.
4. Pendez le carton au bout d'une branche fine et à 1m30 de hauteur dans un rayon de 50 mètres autour du lieu de découverte.

En l'absence d'arbre vous pouvez déposer ou accrocher le carton à un volet, sur le bord d'une fenêtre, sur un toit, etc. dans un rayon de 50 mètres autour de l'endroit où vous avez trouvé le jeune animal.

Attention, le carton doit **rester ouvert** afin que les parents puissent venir nourrir l'oisillon à l'intérieur. L'oisillon sortira de lui-même lorsqu'il aura la masse musculaire suffisante pour se mettre à l'abri.

Ne mettez **ni eau ni nourriture** dans le carton.



Adaptez la taille du carton à la taille de l'oiseau afin que ce dernier puisse écartier les ailes et s'envoler dès qu'il sera près.



La faune sauvage et la loi

Il est interdit de confier un rapace sauvage à un fauconnier ou à un ornithologue sans autorisation.

Seuls les centres de sauvegarde autorisés à accueillir les rapaces peuvent les prendre en charge. Tous les rapaces sont protégés par la loi et **leur détention est interdite** sans autorisation spéciale.

N'hésitez pas à contacter le centre de sauvegarde ou l'ONCFS de votre département pour plus de renseignements.